

Circuit des épouvantails 2018 de la MRC de Beauharnois-Salaberry

ARTISTES RECHERCHÉS APPEL DE DOSSIER POUR LES ARTISTES PROFESSIONNELS ET ASPIRANTS PROFESSIONNELS

La MRC de Beauharnois-Salaberry recherche des artistes en arts visuels pour la réalisation d'un projet de médiation culturelle prévu le 13 octobre 2018.

MISE EN CONTEXTE

Le Circuit des épouvantails 2018 est un regroupement régional d'événements locaux qui proposent la rencontre de trois univers : culturel – citoyen – agricole.

Il s'agit d'un événement citoyen, festif et rassembleur, permettant de faire la promotion et la mise en valeur de l'image agricole régionale à partir d'une démarche de création artistique guidée par un artiste professionnel, celui-ci étant accompagné dans son travail de résidents locaux.

Objectifs :

- Soutenir la réalisation d'une activité de médiation culturelle en lien avec le milieu agricole
- Mobiliser la population et la communauté culturelle autour d'un projet mobilisateur
- Stimuler l'effervescence culturelle dans Beauharnois-Salaberry
- Sensibiliser la population à l'environnement agricole à proximité
- Développer l'image agricole de la région.

GRANDES LIGNES DU PROJET

Ce projet consiste à créer, dans différents lieux, une installation artistique dont l'élément principal serait un épouvantail géant non conventionnel, intégrant l'une des (7) familles culturelles de la MRC, l'installation artistique réalisée à partir de matériaux vétustes provenant d'exploitations agricoles de la localité participante.

1. Arts de la scène
2. Arts visuels
3. Lettres et littérature
4. Communications, médias et technologies de l'information
5. Métiers d'arts
6. Patrimoine (histoire, muséologie et patrimoine)
7. Arts médiatiques

L'artiste agit à titre de conseiller artistique dans l'élaboration et la réalisation de l'œuvre auquel il sera assigné (encadré par la coordonnatrice au développement culturel de la MRC). Il comptera sur une équipe de collaborateurs composée de :

- ✓ Représentants municipaux du territoire de création
- ✓ Bénévoles citoyens de tous âges

❖ Engagement de l'artiste

- ✓ Être disponible pour au moins 1 rencontre préparatoire au cours du mois de septembre ainsi que lors de l'événement prévu le 13 octobre 2018 (remis au 14 octobre en cas de pluie).
- ✓ Être familier avec la démarche de médiation culturelle.

❖ Engagement de la MRC

- ✓ Fournir une trousse de matériel technique et les outils de base. L'artiste est cependant libre de fournir ses outils avec lesquels il est à l'aise de travailler.
- ✓ Un cachet de 400 \$ sera remis à chacun des artistes sélectionnés pour la réalisation du projet.
- ✓ Sur présentation de factures, remboursement du matériel nécessaire à la création jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 50 \$.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Être artiste professionnel ou artiste aspirant professionnel.

Qui est artiste professionnel?

La Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature (L.R.Q. c.s-32.01) et la Loi sur le statut professionnel des artistes de la scène, du disque et du cinéma (L.R.Q.c.s-32.1) désigne ainsi un artiste professionnel :

« Tout artiste qui, ayant acquis sa formation de base par lui-même où grâce à un enseignement ou les deux, crée ou interprète des œuvres pour son propre compte, possède une compétence reconnue par ses pairs dans sa discipline et signe des œuvres diffusées dans un contexte professionnel. »

Qui est artiste aspirant professionnel?

Personne, physique ou morale, dont le professionnalisme n'est pas reconnu, selon les lois sur le statut professionnel de l'artiste en vigueur, mais dont les démarches en vue de l'obtention du statut professionnel sont déjà entreprises.

PRÉSENTATION DU DOSSIER

DOCUMENTS EXIGÉS

- Lettre de présentation (dressant les motivations à participer au projet, max. 2 pages).
- Curriculum vitae comprenant une description de la démarche artistique.
- Portfolio des réalisations récentes.

N.B. : Les dossiers incomplets ne seront pas soumis au comité de sélection pour analyse.

DÉPÔT DES DOSSIERS

Les dossiers doivent être soumis en format numérique (clé USB, CD ou DVD) par courriel ou directement au siège social de la MRC (**aucun document par la poste ne sera accepté**) à l'attention de :

Madame Geneviève St-Pierre
Coordonnatrice au développement culturel
MRC de Beauharnois-Salaberry
2, rue Ellice, Beauharnois (Québec) J6N 1W6

Courriel : g.st-pierre@mrc-beauharnois-salaberry.com

Les dossiers doivent être reçus **au plus tard le mercredi 13 juin 2018, avant 12 h.**

Lors du dépôt de document, un accusé de réception vous sera remis en personne ou expédié par courriel (le dépôt devant se réaliser dans les délais indiqués).

SÉLECTION DES DOSSIERS

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Par la qualité des réalisations antérieures et du cheminement artistique
- La qualité du dossier (langue française, pièces jointes, etc.)

PROCESSUS DE SÉLECTION

- Les dossiers seront sélectionnés par un comité composé de la coordonnatrice au développement culturel, de la coordonnatrice au développement rural ainsi que de membres partenaires provenant des municipalités.
- À qualité égale, le comité de sélection favorisera en priorité les artistes de la MRC de Beauharnois-Salaberry, ensuite ceux des quatre MRC de la Vallée du Haut-St-Laurent (MRC du Haut-St-Laurent, MRC de Vaudreuil-Soulanges, MRC les Jardins-de-Napierville, MRC de Roussillon).
- Veuillez noter que les artistes ayant participé aux éditions précédentes seront associés à une nouvelle municipalité, dans le but de favoriser l'inspiration d'un nouveau milieu.

PERSONNE-RESSOURCE

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter :

*Madame Geneviève St-Pierre
Coordonnatrice au développement culturel
MRC de Beauharnois-Salaberry*

Téléphone : 450 225-0870, poste 232
Courriel : g.st-pierre@mrc-beauharnois-salaberry.com